

## BRÈVES

### Conseil Municipal des Jeunes CM1 / CM2, ON VOUS ATTEND !

Si l'annonce du Conseil Municipal des Jeunes parue dans le dernier bulletin municipal a suscité l'intérêt auprès des collégiens, les enfants âgés de 9 à 10 ans se sont, quant à eux, montrés plus timides. Mais il est important que toutes les tranches d'âges soient représentées afin de mettre en avant les attentes et les envies de tous les jeunes cornevillais. Alors, si tu es

en CM1 ou CM2, n'hésite pas à déposer ta candidature à la mairie avant le 11 décembre, avec une petite lettre de motivation.

Si vous souhaitez en savoir plus sur les missions du Conseil Municipal des Jeunes, rendez-vous sur [jeunes.gouv.fr](http://jeunes.gouv.fr).



## ETAT CIVIL

### Naissances

- HUE Lino né le 24 septembre 2020 à Lisieux
- Armand SOURDON né le 13 octobre 2020 à Montvilliers

### Décès

- Gisèle DAUSSY née DUBUC, décédée le 4 juillet 2020
- Claude AUBÉ, décédé le 7 août 2020,
- Simone LEFEUVRE née DRUMARD, décédée le 24 août 2020
- Christiane MARTIN née VIGNERON, décédée le 16 septembre 2020
- Gisèle BOUCHER née BRETON, décédée le 30 septembre 2020
- Monique DELAHAYE née LEFEBVRE décédée le 29 octobre 2020
- Michel SIBOUT décédé le 29 octobre 2020

### Mariages

- Anthony BOUVIER et Laëtitia DUHAMEL, le 11 juillet 2020 ①
- Kevin ROBERT et Justine DELAHAYE, le 22 août 2020 ②
- Thierry TOURNACHE et Sabrina ROCANCOURT, le 5 septembre 2020 ③
- Antony GUÉRIN et Amélie DELACROIX le 19 septembre 2020 ④
- Olivier EGRET et Nathalie DUPUIS le 25 septembre 2020 ⑤



## LA MAIRIE

 [www.facebook.com/Mairie-de-Corneville-sur-Risle](http://www.facebook.com/Mairie-de-Corneville-sur-Risle)  
2621 Chemin de la Vierge - 27500 Corneville-sur-Risle  
Tel : 02 32 57 00 44 - Fax : 02 32 41 70 67  
Mail : [mairie-de-cornevillesurisle@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-cornevillesurisle@wanadoo.fr)  
Permanences : Mardi de 16h30 à 18h30,  
jeudi de 10h à 12h et vendredi de 14h à 16h.

## HOMMAGE À CLAUDE AUBÉ

Claude, décédé en août dernier a mis sur pied un comité d'action sociale (comité d'entreprise pour les agents communaux) dans l'Eure. Aujourd'hui, ce comité profite à plus de 10.000 bénéficiaires dont les agents de Corneville. Il était lui-même directeur des services techniques de Breteuil-sur-Iton. Depuis 1992, il occupait la place de président du département et ce jusqu'à juin dernier. Homme humble, simple et discret, toujours optimiste et souriant, il a su porter ses valeurs avec conviction. Merci à toi pour ton engagement. Les élus et les agents de Corneville continueront le chemin à ta suite.



## Environnement

### CLARA, AMBRE, ELISA ET LOUISE, 12 ANS SEULEMENT MAIS DÉJÀ SOUCIEUSES DE LEUR ENVIRONNEMENT !



Clara, Ambre, Elisa et Louise ont ramassé l'équivalent de 4 gros sacs poubelles en 3 heures. Fières de leur action, elles sont prêtes à renouveler l'expérience !

Il n'y a pas d'âge pour avoir un comportement responsable ! C'est ce qu'ont démontré quatre amies inséparables : Clara Callewaert, Ambre Drieu, Elisa Duval et Louise Huray. C'est d'ailleurs cette dernière, qui un beau jour, a eu l'idée de ramasser les déchets dans notre village. Consciente qu'une bonne action aiderait à le rendre plus propre et plus beau, elle sont donc parties à la recherche des déchets dans les rues de Saint Laurent le 1<sup>er</sup> juillet 2020. La pluie présente ce matin là ne les a pas découragées, puisqu'en 1h30, elles ont ramassé deux gros sacs poubelles. Motivées, nos quatre jeunes cornevillaises ont répété l'opération l'après-midi et ont trouvé autant de déchets que le matin. Leur geste civique ne s'est pas arrêté là, puisqu'elles ont ensuite trié les déchets et les ont déposés dans les poubelles respectives.

Bravo à toutes les quatre, c'est une belle action dont elles peuvent être fières et une leçon pour tous ceux qui n'ont pas encore compris que la nature n'est pas une déchetterie !

## Tri sélectif

### LE POINT D'APPORT VOLONTAIRE DÉMÉNAGE !

Après avoir constaté à maintes reprises l'état lamentable du point d'apport volontaire situé le long de la route de Montfort, la municipalité a décidé de le déplacer Chemin de la Vierge. Beaucoup plus discret, le nouvel emplacement ne fait plus l'objet de dépôts sauvages et reste bien tenu... Pourvu que ça dure !



Désormais, tous les emballages en plastique sans exception se trient. Vous pouvez donc déposer dans votre conteneur jaune pots de crème ou de yaourt, barquettes, sachets, tubes, berlingots...

## Effectifs de l'école et tarif cantine LE POINT SUR LA VIE SCOLAIRE

- Cette année encore, les effectifs se maintiennent avec 165 élèves pour 8 classes.
  - Mme ROUSSEAU Elen : 16 PS + 2 TPS
  - Mme COURANT Sophie : 21 MS
  - Mme BEUGIN Nathalie : 27 GS
  - Mme MARQUER Isabelle : 17 CP
  - Mme LEGRAS Anne-Sophie : 21 CE1
  - Mme VINCENT Valérie 19 CE2
  - Mme Mme PILLE Dorine 23 CE2-CM1
  - Mme WENEHOVA Laurence : 21 CM2

PS : Petite Section / TPS : Très Petite Section / MS : Moyenne Section / GS : Grande Section / CP : Cours Préparatoire / CE : Cours Élémentaire / CM : Cours Moyen



■ Au niveau de la restauration la municipalité a toujours été vigilante, tant sur la qualité que sur les coûts. Ainsi, les tarifs restent stables avec un repas à 3 €, soit une participation pour les familles parmi les plus basses du Département.

# LE CORNEVILLAIS

Bulletin d'informations municipales n° 10 - novembre 2020



Madame, Monsieur,

De nouveau, nous sommes plongés dans l'incertitude. La deuxième vague de l'épidémie de COVID-19 nous a rattrapé. La situation est très préoccupante. Les mesures de reconfinement ne sont pas simples, mais elles sont nécessaires. Je vous demande de les respecter avec le plus grand sérieux. Il en va de notre devoir de nous protéger, non seulement individuellement mais surtout collectivement. Aujourd'hui et demain, à chacun d'être prudent et de prendre ses responsabilités en famille, entre amis ou encore dans nos associations, qui pour le moment sont en sommeil. Si les services publics continuent à vous recevoir, d'autres équipements sont fermés. C'est le cas malheureusement de nos équipements sportifs et culturels. Notre repas des aînés prévu le 11 octobre ainsi que toutes les animations ont donc été annulés et la location des salles est suspendue. Nous garderons tout de même la distribution des chocolats aux "grands aînés" avec des membres du conseil municipal avant Noël, si la situation sanitaire nous le permet.

Il nous appartient donc d'être exemplaires et de respecter à la lettre les mesures prises dans le cadre du reconfinement. Vous pouvez compter, pour vous y aider, sur la poursuite de la politique de solidarité de la commune. Elle est indispensable pour celles et ceux que la crise sanitaire et sociale fragilise le plus.

Malgré tout, la vie continue. Vous le verrez d'ailleurs dans ce numéro avec les travaux qui ont eu lieu récemment dans notre village. Un dossier concernant la défense incendie complète le tout. En effet, nous sommes obligés depuis la fin de l'année dernière de nous mettre aux normes. Cette obligation impacte fortement notre budget car le conseil a bien conscience que sans travaux, plus aucun de nos concitoyens ne pourra construire ou faire une extension sur son terrain. C'est pourquoi, nous remettons en fonctionnement nos réserves incendie pour les mares, les bornes ou les bâches.

Depuis le début de mon mandat, je me dois de réagir et me conformer à toutes ces réglementations. La tâche n'est pas facile, mais le conseil et moi-même serons toujours à votre écoute ainsi que le personnel qui nous accompagne au quotidien dans notre tâche.

Enfin, je voudrais exprimer mon émotion quant aux attentats perpétrés ces dernières semaines. Aussi, je m'associe pleinement aux hommages rendus. Nous devons faire vivre l'unité républicaine et porter de hautes exigences pour la liberté d'expression, la laïcité et le vivre ensemble. Restons unis, restons solidaires.

Bien à vous,

**Benoit BOUET**  
Maire de Corneville-sur-Risle

## AGENDA

Vendredi 15 janvier  
Vœux du maire  
à la salle communale



Attention, cette manifestation aura lieu uniquement si la situation sanitaire et les directives gouvernementales le permettent.

### Événement

#### MISS CHARME & BEAUTÉ NORMANDIE

Le 18 octobre, Corneville a accueilli à l'Éventail l'élection de Miss Charmé & Beauté Normandie, en comité restreint et dans le respect des gestes barrières, bien entendu.

Ce concours de beauté s'adresse à toutes les femmes, sans critère physique. Les candidates étaient donc grandes, petites, minces, rondes... mais toujours masquées et à bonne distance ! Pour l'édition Normandie 2021, la couronne est revenue à Ines, qui obtient ainsi son passeport pour l'élection nationale... Félicitations !

De gauche à droite : Catheline 2<sup>ème</sup> dauphine, Ines Miss Charmé & Beauté Normandie 2021, Océane 1<sup>ère</sup> Dauphine et Andréa 3<sup>ème</sup> dauphine. Toutes auront la tâche de promouvoir la lutte contre les discriminations faites aux femmes.



### Incivilité

#### UN D.A.E. VANDALISÉ

Récemment, les électrodes du DAE (Défibrillateur Automatique Externe) du Parc sportif ont été sectionnées, le rendant inutilisable. Désormais, une enquête, qui s'appuiera notamment sur le visionnage des images de la vidéoprotection, est en cours. Au-delà de la dégradation, qui reste inadmissible, ce geste a potentiellement mis des vies en danger. En effet, le DAE permet d'analyser l'activité électrique du cœur d'une personne en arrêt cardiorespiratoire et d'envoyer un choc électrique si nécessaire. Des vies peuvent être sauvées grâce à l'utilisation du DAE, qui permet de faire gagner de précieuses minutes à la victime en attendant les secours.

Un autre DAE est disponible à la salle des fêtes. Plus d'infos sur les gestes de premiers secours : [www.croix-rouge.fr/Je-me-forme/Particuliers/Les-6-gestes-de-base](http://www.croix-rouge.fr/Je-me-forme/Particuliers/Les-6-gestes-de-base)

### LE CORNEVILLAIS



Rédacteur en chef : Benoit Bouet  
Photo et réalisation : Commission communication  
Rédaction, mise en pages et impression 700 ex :  
NOTA BENE - 06 15 14 45 67  
[www.creanotabene.fr](http://www.creanotabene.fr)  
En couverture : La défense incendie au cœur des préoccupations

## Enfouissement et renforcement CORNEVILLE SOIGNE SES RÉSEAUX !

Cela ne vous aura pas échappé, la commune fait actuellement l'objet de travaux conséquents au niveau des réseaux. Ainsi, l'avenue Robert Planquette bénéficie de l'effacement des lignes électriques et de l'installation de transformateurs supplémentaires au regard du nombre croissant d'habitations dans cette zone. Par ailleurs, la route de Fourmetot fait l'objet de transformations importantes avec le déplacement des réseaux (positionnés auparavant sur un chemin privé) vers le domaine public, où ils seront enterrés. Ces travaux sont en partie financés par le SIEGE (Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz de l'Eure), qui propose aux communes adhérentes, comme Corneville, des programmes destinés à la rénovation de l'éclairage public et à l'effacement des réseaux électriques et de télécommunication. Au-delà du bénéfice esthétique pour l'environnement, l'enfouissement permet également une sécurisation des réseaux lors des aléas climatiques. Montant total de l'opération : 230 000 € dont 60 833 € assurés par la commune, le reste étant financé par le SIEGE.



### Téléphonie mobile

#### UNE NOUVELLE ANTENNE POUR UNE MEILLEURE COUVERTURE RÉSEAU

Mi-octobre, Corneville a été équipée d'une antenne Bouygues Télécom. Désormais, l'opérateur est en mesure de proposer sur la commune une couverture mobile en 4G à 100 %, comme Orange. Quant à SFR et Free, ils couvrent respectivement 97,65 % et 92 % du territoire communal.



### Mobilité

#### LE SYSTÈME REZO POUCE INAUGURÉ

Afin de remédier aux problèmes de mobilité, la communauté de communes a inauguré le 17 septembre dernier le système Rezo Pouce sur le territoire. Pour rappel, ce dispositif permet de vous déplacer quand vous voulez et où vous voulez. Il vous suffit d'intégrer le réseau d'utilisateurs.



Vous pouvez vous inscrire gratuitement à la mairie, sur le site [www.rezopouce.fr](http://www.rezopouce.fr), ou auprès de Vincent Gauthier, chargé de mission au Pôle Mobilité (v.gauthier-polemobilite@rislepaysdauge.org ou 02 27 36 88 70). Dès validation de votre inscription, vous recevez par courrier la carte membre Rezo Pouce avec photo et numéro d'inscrit. Il ne vous reste plus qu'à télécharger l'application sur votre smartphone et à vous présenter à l'un des arrêts RezoPouce : 1 Arrêt de bus rue du Carillon "au Bocage", 2 Parking du stade de foot route de Montfort ou 3 Parking de l'école.

### Vie municipale

#### ZOOM SUR LE SERVICE TECHNIQUE

En charge du bon fonctionnement du domaine public, Jean-Luc Beauvils et Maxime Guerrier ont un rôle essentiel. Polyvalents ils assurent des missions dans des domaines très variés qui demandent beaucoup de savoir-faire :

- Entretien et nettoyage de la voirie, des fossés des accotements, des réseaux d'évacuation d'eaux pluviales, mais aussi gestion de la signalisation,
- Tonte, taillage, élagage, fleurissement, entretien des espaces verts et du cimetière...
- Apports logistiques et techniques lors des manifestations communales,
- Enfin, nos agents techniques excellent dans des missions que peu soupçonnent. En effet, à maintes reprises, Jean-Luc et Maxime effectuent des travaux de rénovation ou d'aménagement sur les bâtiments communaux, à l'image de l'appartement situé au dessus du cabinet infirmier (réfection de l'isolation, de l'électricité, de la plomberie et installation d'une salle de bains) ou encore du plafond de la salle communale (isolation phonique et encastrement des luminaires)... Des travaux en régie qui permettent de tenir le budget !



Depuis peu, le travail de Jean-Luc et Maxime est facilité par l'acquisition d'un nouveau camion benne de 4 ans, acheté 19 000 €. A noter que l'ancien véhicule de plus de 15 ans a été revendu pour 1000 €.

## DOSSIER

# LÉGISLATION SÉCURITÉ INCENDIE PETIT À PETIT, CORNEVILLE SE MET EN CONFORMITÉ

Depuis 2019, la réglementation sur la défense incendie impose aux communes de l'Eure d'avoir un point d'eau incendie à moins de 200 mètres de chaque habitation. Corneville, comme de nombreuses autres communes, doit se mettre en conformité afin d'assurer la sécurité de chacun d'une part et le développement urbain d'autre part.



Les pompiers en intervention sur un incendie volontaire dans le bois de Saint Laurent en août 2020.

## INSTALLER DES POINTS D'EAU INCENDIE... PAS SI SIMPLE !

200 m, c'est la distance maximale qui doit être respectée dans l'Eure entre le point d'eau et l'habitation. Mais tous les départements français ne sont pas logés à la même enseigne. En effet, la mise en conformité de la défense incendie est confrontée à de nombreuses contraintes techniques ou foncières et de ce fait, peut coûter cher à la commune. Néanmoins, Corneville a établi un programme de mise en conformité sur 2 à 3 ans.

En premier lieu, le bassin de défense incendie de 120 m<sup>3</sup> situé rue du Carillon au hameau Bocage a été réhabilité. Ainsi, pendant 2 semaines, les agents techniques de la commune ont vidangé, nettoyé et rempli le bassin puis en ont débroussaillé l'accès. Un entretien régulier est également prévu. En parallèle, un autre point d'eau a été nettoyé au hameau Aptuit. Par ailleurs, une nouvelle borne incendie a été posée route de Monfort pour un coût de 4 000 € et une bache a été installée à Saint-Laurent, pour un coût de 14 000 €, terrassement et clôture compris. Enfin, pour couvrir correctement l'ensemble

des constructions du territoire communal, la municipalité prévoit l'aménagement d'au moins deux autres bâches.

Pour les nouveaux points de défense incendie, si le choix s'est davantage porté sur des bâches plutôt que des bornes moins coûteuses, c'est en raison du diamètre des canalisations. En effet, pour être opérationnelle et offrir un débit de 30 m<sup>3</sup>/heure comme exigé par la réglementation, une borne incendie doit être branchée sur une canalisation de 100 mm. Mais, en milieu rural, rares sont les canalisations qui dépassent les 63 mm et répondent à cette norme. La municipalité doit dès lors opter pour une bache. Et là, les choses peuvent se compliquer. En effet, si le terrain préconisé pour la pose d'une telle installation n'est pas la propriété de la commune, il est donc nécessaire de procéder à l'achat d'un terrain. Négociation auprès du propriétaire, frais de bornage, frais de notaire... sont autant d'étapes qui peuvent entraver le bon déroulement de la mise en conformité.

Comme toutes les communes de l'Eure, Corneville a été mise devant le fait accompli du jour au lendemain. Si la défense incendie est plutôt bonne sur la commune, il reste encore quelques zones à mettre aux normes. Ces aménagements se feront mais peuvent demander du temps en raison de contraintes techniques, foncières ou de la difficulté pour la commune à les financer. La municipalité a conscience que certaines autorisations d'urbanisme sont actuellement refusées pour cause de défense incendie non réglementaire. Elle s'efforce de résoudre le problème dans la mesure du possible et dans les meilleurs délais... soyons compréhensifs et patients.

Mon terrain est à plus de 200 m d'un point de défense incendie. Même si j'ai obtenu un CU avant la nouvelle réglementation, je ne peux pas obtenir de permis de construire pour mon projet de construction sauf si la commune s'est engagée à faire les travaux dans les 18 mois.

Ma maison est à plus de 200 m d'un point de défense incendie. Je ne peux donc pas dans l'immédiat obtenir de permis de construire pour mon projet d'agrandissement de plus de 20 m<sup>2</sup>. Je patiente en attendant la mise aux normes de mon secteur !

Ma maison est à moins de 200 m d'un point de défense incendie. Je peux donc obtenir le permis de construire pour mon projet de garage de plus de 50m<sup>2</sup>, à condition de respecter l'ensemble des règles d'urbanisme du PLU.

## BON À SAVOIR !

Le schéma de défense incendie impose une distance de 200 mètres maximum de voies carrossables entre le point d'eau incendie (borne, bache, bassin...) et une habitation. Au delà, aucune autorisation d'urbanisme ne pourra être délivrée dans les cas suivants :

- Nouvelle construction, extension ou rénovation de plus de 20m<sup>2</sup>,
- Construction annexe (type abris de jardin, garage...) de plus de 20m<sup>2</sup> située à moins de 8 m de toute construction présente sur le terrain ou voisine. Par contre, les constructions annexes de moins de 50m<sup>2</sup> sont autorisées, si elles sont situées à plus de 8 m de toute construction.

Pour éviter les déconvenues, renseignez-vous à la mairie avant de lancer votre projet !